

SAS COUYBES - AGENT CITROEN

REPARATEUR AGREE
18, place du Foirail 46 160 46160 CAJARC France
tel : 05.65.40.66.48 / FAX : 05.65.40.63.37
RCS : Cahors B 384 365 409
SIRET : 38436540900026 / APE : 4520A
TVA : FR09384365409 / Sas Capital de : 40000,00€
IBAN FR03 2004 1010 1602 3192 1E03 762 // BIC
PSSTFRPPTOU

GAEC DE LA REMISE
LA REMISE
LES CARBONNIERES
46160 GREALOU (France)

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPT	REF. CDE	DATE DE RECEPTE
Facture	14/04/2025	1 000 057	GAEC DE LA REMISE		14/04/2025
32/25/100355	1 173 803				
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN/VO			
MARQUE	N° VIN	DATE 1° MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
				Facturable Magasin	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	REMISE	MONTANT	CT
1640623480 PASSE GAINÉ FAISCEAU ARRIERE	1,00	49,59		49,59	1
Sous-total PIECES				49,59	

A Réception 14/04/2025 59,51 €

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

Total TTC brut 59,51 €
NET À PAYER

49,59 9,92

59,51 €

Alpha 2A 8.0.18.5 / 14/04/2025 à 16:44:51 - (NF203) E 0376 5cac / (NF525) B 0479 5cac

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
1	49,59	20,00	9,92

C 1 000 057
F 1 173 803
D 14/04/2025
M 59,51 €
R A Réception

PAPILLON A JOINDRE
A VOTRE RÉGLEMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.

En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

Voir au verso nos conditions générales de réparation.

avis clients
CITROEN ADVISOR
citroen.fr

